



Charges locataires litigieux

Par **marcelitodu66**, le **07/06/2014** à **12:44**

Bonjour, je sors d'une location de 18 mois, et ma propriétaire me fait par de ses charges non justifiées. A savoir donc que je payais 30€ par mois, elle me reclame apres deduction + de 630 € en comprenant l'eau. Sachant que annuellement, elle ne m'a pas régularisé comme la loi le décrit.

En plus de cela, elle nous demande de payer réparation de son store banne d'un montant de 750€, alors que juste la toile s'était déchiré à cause du vent. Le devis précisant la toile et l'armature.

Je precise que nous nous etions mis d'accord par huissier, d'avoir la gratuité des 4 derniers mois de loyer car elle a vendu l'appartement et nous sommes partis au bout du troisième. Avec tout ces éléments, que pensez vous de cette situation car apres déduction de cautions il nous reste 919 € à payer. Nous comptons faire des démarches judiciaire, mais sommes nous en tort ? Devrait elle prendre en compte le mois de gratuité restant, sommes nous fautif pour le store et a t elle le droit de nous faire payer bien plus que les dégâts occasionné.

Cordialement